

## Calendrier de vaccination de la Colombie-Britannique B.C. Immunization Schedule

L'immunisation, ou vaccination, est importante à tout âge. Elle aide le système immunitaire à reconnaître et à tuer rapidement les bactéries et les virus pouvant causer de graves maladies, voire la mort. Certains vaccins sont administrés en une seule fois, alors que d'autres nécessitent plusieurs doses réparties sur une certaine période. En Colombie-Britannique, les vaccins sont administrés par les infirmières de votre bureau local de santé publique, ainsi que par les médecins, les pharmaciens et les infirmières dans les cliniques privées spécialisées pour les voyageurs et les vaccinations. Certains lieux de travail disposent d'infirmières en santé du travail pouvant administrer des vaccins en fonction des exigences et des recommandations des employeurs.

Le calendrier ci-dessous indique les vaccins offerts gratuitement aux résidents de la Colombie-Britannique et il peut vous aider à déterminer à quel moment vous ou votre famille devez vous faire vacciner. Nul besoin de retarder une vaccination en raison d'un rhume ou d'une autre maladie bénigne, mais dans le doute, consultez votre fournisseur de soins de santé.

Il est important de conserver des preuves de toutes les vaccinations que vous et votre famille recevez. On vous demandera habituellement de fournir la preuve des vaccins reçus par votre enfant lors de son inscription à la garderie, à la maternelle, à l'école et à certains programmes universitaires. Vos preuves de vaccinations sont aussi une source importante d'information si vous changez de fournisseur de soins de santé.

La nécessité de se faire vacciner ne prend pas fin avec l'enfance. Des milliers de personnes sont hospitalisées et nombre d'entre elles meurent à la suite de la grippe ou d'autres maladies que la vaccination pourrait prévenir. En plus des vaccins indiqués ci-dessous qui sont administrés gratuitement, il existe d'autres vaccins que vous pouvez choisir d'acheter. Consultez votre fournisseur de soins de santé pour obtenir des renseignements sur ces vaccins. En vous faisant vacciner, vous vous protégez et vous contribuez également à protéger les autres.

La nécessité de se faire vacciner ne prend pas fin avec l'enfance. Des milliers de personnes sont hospitalisées et nombre d'entre elles meurent à la suite de la grippe ou d'autres maladies que la vaccination pourrait prévenir. En plus des vaccins indiqués ci-dessous qui sont administrés gratuitement, il existe d'autres vaccins que vous pouvez choisir d'acheter. Consultez votre fournisseur de soins de santé pour obtenir des renseignements sur ces vaccins. En vous faisant vacciner, vous vous protégez et vous contribuez également à protéger les autres.

Si vous avez des questions sur la vaccination, consultez votre fournisseur de soins de santé ou appelez le **8-1-1** pour parler à une infirmière autorisée. Pour de plus amples renseignements, consultez les fiches HealthLinkBC sur la prévention des maladies à l'adresse [www.healthlinkbc.ca/healthfiles/DiseasePrevention.stm](http://www.healthlinkbc.ca/healthfiles/DiseasePrevention.stm) ou visitez [www.immunizebc.ca](http://www.immunizebc.ca).

### Des services d'interprétation sont offerts.

Si vous cherchez des renseignements ou des conseils dans une langue autre que l'anglais, des services d'interprétation sont offerts dans plus de 130 langues. Après avoir composé le **8-1-1**, vous serez mis en communication avec un représentant des services de santé anglophone. Afin d'obtenir le service dans une autre langue, indiquez simplement celle de votre choix (par exemple, dites « **français** ») et un interprète se joindra à l'appel.

## Calendrier d'immunisation systématique

| Groupe d'âge<br>→<br>Vaccin<br>↓   | 2 mois | 4 mois | 6 mois                             | 12 mois | 18 mois                            | À partir de 4 ans (entrée à la maternelle) | 6 <sup>e</sup> année | 9 <sup>e</sup> année | Adulte               | 65 ans et plus        | Programme pour les personnes à risque élevé* |
|--|--------|--------|------------------------------------|---------|------------------------------------|--|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|--|
| <a href="#">Vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et l'Haemophilus influenzae de type b (DTCa-HB-VPI-Hib) (n°105)</a> | ✓      | ✓      | ✓                                  |         |                                    |  |                      |                      |                      |                       |  |
| <a href="#">Vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et l'Haemophilus influenzae de type b (DTCa-HB-VPI-Hib) (n°15b)</a> |        |        |                                    |         | ✓                                  |  |                      |                      |                      |                       |  |
| <a href="#">Vaccin conjugué contre le pneumocoque (VCP-13) (n°62a)</a>   | ✓      | ✓      |                                    | ✓       |                                    |  |                      |                      |                      |                       | ✓ *  |
| <a href="#">Vaccin contre le rotavirus (n°104)</a>   | ✓      | ✓      |                                    |         |                                    |  |                      |                      |                      |                       |  |
| <a href="#">Vaccin contre l'hépatite A (n°33) [a]</a>  |        |        | ✓<br>Enfants autochtones seulement |         | ✓<br>Enfants autochtones seulement |  |                      |                      |                      |                       | ✓ *  |
| <a href="#">Vaccin contre l'hépatite B (n°25a) [b]</a>   |        |        |                                    |         |                                    |  | ✓<br>Si admissible   |                      | ✓<br>Si admissible   |                       | ✓ *  |
| <a href="#">Vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) (n°14a) [c]</a>   |        |        |                                    | ✓       |                                    |  |                      |                      | ✓<br>Si susceptible  |                       |  |
| <a href="#">Vaccin conjugué contre le méningocoque C (Men C) (n°23a) [d]</a>   | ✓      |        |                                    | ✓       |                                    |  |                      |                      | ✓<br>Si admissible   |                       |  |
| <a href="#">Vaccin antiméningococcique quadrivalent (n°23b)</a>  |        |        |                                    |         |                                    |  |                      | ✓                    |                      |                       | ✓ *  |
| <a href="#">Vaccin contre la varicelle (n°44b) [e]</a>   |        |        |                                    | ✓       |                                    |  | ✓<br>Si admissible   |                      | ✓<br>Si susceptible  |                       |  |
| <a href="#">Vaccin contre la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle (RROV) (n°14e) [e]</a>  |        |        |                                    |         |                                    | ✓  |                      |                      |                      |                       |  |
| <a href="#">Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH) (n°101b) [f]</a>  |        |        |                                    |         |                                    |  | ✓                    |                      | ✓<br>Si admissible   |                       | ✓ *  |
| <a href="#">Vaccin contre le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et la polio (dcaT-VP1) (n°15a)</a>   |        |        |                                    |         |                                    | ✓  |                      |                      |                      |                       |  |
| <a href="#">Vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche (TdCa) (n°18c) [g]</a>   |        |        |                                    |         |                                    |  |                      | ✓                    | ✓<br>Si admissible   |                       |  |
| <a href="#">Vaccin contre le tétanos et la diphtérie (Td) (n°18a) [h]</a>  |        |        |                                    |         |                                    |  |                      |                      | ✓<br>Tous les 10 ans | ✓<br>Tous les 10 ans  |  |
| <a href="#">Vaccin antigrippal inactivé (contre l'influenza) (n°12d) [i]</a>   |        |        |                                    |         |                                    |  |                      |                      |                      |                       |  |
| <a href="#">Vaccin antigrippal vivant atténué (contre l'influenza) (n°12e) [i][j]</a>  |        |        |                                    |         | ✓                                  |  |                      |                      |                      | ✓<br>Annuellement     | ✓ *  |
| <a href="#">Vaccin antipneumococcique polysaccharidique (n°62b)</a>  |        |        |                                    |         |                                    |  |                      |                      |                      | ✓<br>1 fois seulement | ✓ *  |

- a. Le vaccin contre l'hépatite A est offert gratuitement aux enfants et aux adolescents autochtones de 6 mois à 18 ans vivant en réserve ou à l'extérieur des réserves. Pour les nourrissons, la première dose est administrée à 6 mois et la seconde à 18 mois. Les enfants plus âgés et les adolescents ont besoin de deux doses du vaccin. La seconde dose doit être administrée au moins 6 mois après la première.
- b. En Colombie-Britannique, le vaccin contre l'hépatite B est offert gratuitement aux bébés sous la forme de trois doses administrées à l'âge de 2, 4 et 6 mois en combinaison avec d'autres immunisations systématiques de l'enfance. Le vaccin contre l'hépatite B sera administré gratuitement aux enfants de 6<sup>e</sup> année qui n'ont pas reçu la série complète de doses de ce vaccin ou qui ne l'ont jamais reçu.

Le vaccin contre l'hépatite B est administré gratuitement aux personnes nées en 1980 ou après qui n'ont jamais reçu ce vaccin ou le nombre recommandé de doses pour leur âge.

- c. Toute personne née en 1970 ou après qui n'a pas été vaccinée ou qui n'a pas d'immunité contre la rougeole, les oreillons et la rubéole doit recevoir deux doses du vaccin ROR.
- d. Le vaccin conjugué contre le méningocoque C (Men C) est offert gratuitement aux personnes nées avant 2002 âgées de 24 ans ou moins à qui on n'a pas administré le vaccin à leur 10<sup>e</sup> anniversaire ou après.
- e. Le vaccin contre la varicelle est administré gratuitement en deux doses. La première dose est administrée à l'âge de 12 mois et la seconde à partir de 4 ans, avant l'inscription à la maternelle. La deuxième dose est administrée sous la forme d'un vaccin combiné (RROV) qui fournit également une protection contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. En 6<sup>e</sup> année, le vaccin contre la varicelle est offert aux élèves qui n'ont pas reçu deux doses quand ils étaient plus jeunes. Les personnes de 13 ans ou plus qui n'ont jamais été vaccinées doivent aussi recevoir deux doses. Les enfants et les adultes qui ont été atteints de la varicelle ou du zona à l'âge d'un an ou plus et dont la maladie a été diagnostiquée par un fournisseur de soins de santé, dans le cas des personnes nées en 2004 ou après, n'ont pas besoin de recevoir le vaccin contre la varicelle. On devrait administrer le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à ces enfants dès l'âge de 4 ans.
- f. Le vaccin contre le VPH est offert gratuitement en deux doses aux élèves de la 6<sup>e</sup> année. Le vaccin est aussi offert gratuitement aux personnes admissibles de 26 ans et moins. Pour de plus amples renseignements portant sur les personnes pouvant obtenir le vaccin gratuitement,

consultez la fiche [HealthLinkBC File n°101b portant sur les vaccins contre le papillomavirus humain \(en anglais\)](#).

- g. Le vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche (TdCa) est offert gratuitement aux adultes qui n'ont pas été immunisés contre la coqueluche dans leur enfance ou dont l'historique d'immunisation est inconnu.

Une dose de rappel du vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche est recommandée, mais elle n'est pas offerte gratuitement aux adultes de 18 ans et plus qui ont été immunisés contre la coqueluche dans leur enfance, mais qui n'ont pas obtenu de vaccin contenant la coqueluche à l'âge adulte.

- h. Une personne présentant une blessure profonde ou sale, ou une morsure pourrait avoir besoin d'une dose du vaccin contre le tétanos s'il s'est écoulé plus de cinq ans depuis qu'elle a obtenu la dernière dose du vaccin.
- i. En Colombie-Britannique, le vaccin contre la grippe est offert gratuitement aux personnes à risque élevé d'être sérieusement malades et aux personnes susceptibles de la transmettre à celles qui risquent d'en être sérieusement malades. Pour une liste complète des personnes pouvant obtenir gratuitement le vaccin contre la grippe, consultez les fiches [HealthLinkBC File n° 12d Le vaccin antigrippal inactivé \(contre l'influenza\)](#) et [HealthLinkBC File n° 12e Le vaccin antigrippal vivant atténué \(contre l'influenza\)](#). Pour trouver une clinique offrant le vaccin contre la grippe, consultez la page [www.immunizebc.ca/clinics/flu](http://www.immunizebc.ca/clinics/flu) (en anglais).
- j. Le vaccin antigrippal vivant atténué est offert uniquement aux enfants admissibles de 2 à 17 ans.

\* Le programme pour les personnes à haut risque de la Colombie-Britannique offre gratuitement de nombreux vaccins à certains groupes, comme les personnes souffrant de maladies chroniques ou celles dont le système immunitaire est affaibli. Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou appelez le **8-1-1** pour de plus amples renseignements.

Remarque : Le programme de vaccination peut changer. Pour toute question, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou appelez le **8-1-1**.

Tableau des vaccinations élaboré et révisé par HealthLinkBC, le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique et le Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique.

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, consultez ImmunizeBC à l'adresse [www.immunizebc.ca](http://www.immunizebc.ca) (en anglais).